

# « Plaidoyer pour le Comité Permanent de Prévention de la Torture « Comité Permanent pour la Prévention de la Torture « CPPT »/MNP au sein de la CNDH en République Démocratique du Congo ».

## MOT DE BIENVENUE

Honorables Députés ;  
Excellence Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;  
Chers Défenseurs des droits de l'homme et responsables des ONG ;  
Excellences, Mesdames et Messieurs, en votre titre et qualité, tout protocole observé ;

Bonjour.

Alliance pour l'Universalité des Droits fondamentaux « AUDF », ONG de Droit congolais et Organisation Mondiale Contre la Torture « OMCT » basée à Genève ont l'honneur de vous souhaiter les bienvenues dans cette Salle Alpha du QG de la MONUSCO pour cet Atelier sur le thème : « Plaidoyer pour le Comité Permanent de Prévention de la Torture « CPPT » /MNP au sein de la CNDH en République Démocratique du Congo ».

Nous remercions infiniment le BCNUDH à travers le Directeur ABDOUL AZIZ THIOYE, actuellement empêché mais représenté et la MONUSCO qui ont accepté que cet Atelier se tienne en ce lieu et maintenant avec votre présence que nous saluons vivement. Nos remerciements à l'OMCT et les partenaires de l'Union européenne et la Suisse pour l'appui à cette activité grâce à l'aide financière. Nous remercions Son Excellence le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme « CNDH » qui a manifesté son intérêt et sa détermination pour la promotion et la protection des droits de l'homme pour échanger avec différentes parties prenantes impliquées dans la promotion des droits des personnes privées de liberté et la lutte contre la torture. A propos, la situation n'est pas bonne avec la surpopulation carcérale dans la majorité des Établissements pénitentiaires de la République Démocratique du Congo. AUDF ONG et OMCT ainsi que plusieurs autres Associations et Institutions travaillent sur la question des détentions préventives longues et parfois irrégulières ou arbitraires, cas des oubliés en prison, enfants mineurs arrêtés par les parquets et détenus parmi les adultes, timide application des mesures de libération conditionnelle ou grâce présidentielle... **Nous plaidons pour un renforcement de contrôle de détention préventive et des mesures de décongestion de prison pendant ce temps de fin d'année et surtout de Covid-19.**

**S'agissant de cet atelier, la création du Mécanisme National de Prévention de la Torture est une recommandation du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et recommandations de l'Examen périodique universel et des organes des Traités.** A l'occasion de l'EPU, 10 États notamment Espagne, Ukraine, Suisse, Maurice, Afrique du Sud, Sierra Leone... ont recommandé la création du MNP et le Comité contre la torture en a fait une priorité.

Une initiative de la création du MNP avec le Comité National de Prévention de la Torture « CNPT » a été largement critiquée pour non-conformité aux standards internationaux et n'a pu fonctionner. Le processus était lancé et dans ce cadre, notamment un Webinaire a été organisé dans cette Salle regroupant des parties prenantes et Experts qui avaient opté pour la création d'un MNP au sein de la CNDH avec une stratégie de synergie, faut-il signaler que la CNDH avait déjà déclenché un processus devant la Cour constitutionnelle. A ce jour, un MNP a été créé au sein de la CNDH et le Comité Permanent de Prévention de la Torture « CPPT » a été déclaré conforme à la Constitution. Il y a à féliciter la volonté de combler un vide par la CNDH à travers son Président, Excellence MWAMBA MUSHIKONKE Mwamus en créant le CPPT conforme à la Constitution, selon la Cour constitutionnelle de la RDC et on peut davantage encourager la CNDH à interroger la conformité du Mécanisme aux standards internationaux pour ouvrir une large coopération avec toutes les parties prenantes, opérationnaliser le Mécanisme tant attendu sur terrain par plusieurs victimes du vide institutionnel, mener un plaidoyer pour obtenir une ligne budgétaire pour les activités de visite des lieux de détention, collaborer avec le Sous-comité de la Prévention de la torture et prendre toutes les mesures nécessaires pour que le CCPT, MNP de la RDC au sein de la CNDH obtienne aussi plus tard le Statut A comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme « CNDH-RDC ».

Nous souhaitons à toutes les Autorités, à tous les Experts et à tous les participants et participantes à cet Atelier la bienvenue dans cette Salle somptueuse de la MONUSCO et un fructueux dialogue constructif pour un « CCPT » au sein de la CNDH-RDC conforme à la Constitution, opérationnel, efficace, conforme aux Standards internationaux et ambitieux pour obtenir un Statut A devant le Sous-comité des Nations Unies pour la Prévention de la Torture à l'instar de la Commission Nationale des Droits de l'Homme « CNDH-RDC ».



Fait à Kinshasa, le 22 novembre 2021

**Pour le Comité organisateur,**

Maitre Marie Louise **OKAKO**  
Présidente du Conseil d'administration  
de l' AUAF ONG